

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 6 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le six du mois de septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mmes Sophie AVOUAC, Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL.

Absents représentés : Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Laure JOURDAN), Mr Michel MOUNIER (représenté par Mme Chantal GERENTES), Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND), Mme Marie-Hélène ROUX (représentée par Mr Patrick VEY).

Absent : Mr Christophe GIRAUD.

Mme Sophie AVOUAC a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

### Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 juin 2018 est approuvé.

### Compte-rendu des différentes réunions et animations :

- **Rencontre avec la directrice de la DDFIP** : Craignant des fermetures de postes pouvant constituer une menace pour l'avenir du bureau local de la Trésorerie, et afin d'évoquer la situation, Monsieur le Maire avait souhaité rencontrer début juillet la directrice de la DDFIP. Celle-ci l'a informé qu'aucun changement n'était envisagé.

- **Marchés de l'été** : Mr Alain GALLAND informe le conseil que les marchés de l'été se sont bien déroulés de manière générale.

- **Bilan de l'été** : La fréquentation a été correcte cet été. Le festival a connu une bonne fréquentation.

### Droits de préemption :

- Vente des parcelles de terrain bâti sises section AB numéros 372, 373, 374, 469, 470 (20 place François d'Estaing).
- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AC numéro 200 (Rue Via Croze)
- Vente de parcelles de terrain bâti sises section A numéros 1542 et 1543 et de trois parcelles de terrain non bâti sises section A numéros 912, 2233 et 2235 (Le Moulin de Savin)
- Vente de parcelles de terrain non bâti sises section A numéros 2276, 2274 (Les Près du Villard).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

### Délibérations diverses :

**Baux biens de section Crouziols** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération prise en date du 28 juin 2018, les baux avec Monsieur Anthony MARCON et Monsieur Philippe OLLIER ont été signés avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> Août 2018.

**Prêt de la friteuse** : Monsieur le Maire indique au conseil que deux friteuses à destination des associations ont été acquises. Il apparaît nécessaire de déterminer le montant d'une caution. Il propose de fixer celle-ci à 100 euros. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant

de la caution pour le prêt d'une friteuse à 100 euros. Madame Avouac s'inquiète du nettoyage de la friteuse et du devenir de l'huile usagée. Il sera donc précisé lors de la location que l'huile usagée devra être déposée en déchetterie et que le nettoyage de la friteuse sera contrôlé après chaque prêt.

**Vide grenier foire agricole du 23 septembre 2018 :** Mr le Maire rappelle au conseil qu'un vide grenier sera organisé lors de la foire agricole du 23 septembre 2018 à l'emplacement du Marché aux bestiaux, route de Laussonne. Il propose donc au conseil municipal de fixer à 1€ par mètre linéaire le droit de place pour les exposants. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant du droit de place à 1 € par mètre linéaire pour le vide grenier de la foire agricole.

**Travaux d'éclairage public pour l'installation d'horloges Astro dans les écarts :** Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il y a lieu de prévoir l'installation d'horloges astronomiques dans les villages afin de pouvoir procéder à des coupures nocturnes de l'éclairage public, comme c'est le cas dans le bourg depuis plusieurs années. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public. Le coût de l'opération s'élève à 10 713.47 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental d'Energie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 %, soit 5892.41 €. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être ajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avant-projet des travaux, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat départemental d'Energies de la Haute-Loire, et de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 5 892.41 €.

**Réfection des chemins ruraux suite aux intempéries du 13 juin 2017 :** Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux intempéries du 13 juin 2017, un devis avait été approuvé en urgence pour la réfection des chemins ruraux devenus impraticables suite à l'épisode pluvieux classé en catastrophe naturelle. Il présente le devis définitif émis par l'entreprise. Après délibération, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise EYRAUD pour un montant de 118 009.63 € HT.

**Construction d'un mur de soutènement au cimetière :** Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de construire un mur au cimetière communal afin de soutenir le talus situé sous le chemin d'accès au cimetière numéro 3. Il présente donc les devis reçus en mairie pour cette opération. Après délibération, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise CRESPE pour un montant de 7500 € HT, autorise Mr le Maire à faire procéder aux travaux correspondants et à signer toutes les pièces y relatives.

**Toiture du château abbatial :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que d'importantes infiltrations causées par des défauts d'étanchéité au niveau des noues et des cheminées ont causé ces derniers mois des dégâts considérables à l'intérieur du bâtiment, allant même jusqu'à entraîner un court-circuit cet été dont les conséquences auraient pu être désastreuses. Comme cela a été constaté sur place lors d'une visite avec Mr Augez, Architecte des Bâtiments de France, il est nécessaire de changer au plus vite la zinguerie posée en 1972 lors de la précédente campagne de restauration, de reprendre un abergement de cheminée et de déposer une cheminée inutilisée très dégradée. Ces travaux entrent dans le cadre des travaux d'entretien urgents qui peuvent être subventionnés, à hauteur de 20% par la DRAC, 20% par le Conseil Départemental et 20% par le Conseil Régional. Il présente le devis d'un montant de 23 664 € HT transmis par l'entreprise Velay Couverture Charpente qui est habilitée à intervenir sur les Monuments Historiques. Après délibération, le conseil municipal décide de déposer des demandes de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, et de conditionner la réalisation de ces travaux à l'obtention de ces aides. Monsieur le Maire informe le

Conseil Municipal que des travaux semblables de réfection de toiture seront également à prévoir sur le bâtiment de la Vicairie.

**Aménagement du village du Mont – maîtrise d'œuvre** : Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement du village du Mont et présente le devis d'honoraires pour l'établissement de l'avant-projet, l'assistance et le suivi de l'exécution des travaux. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le devis d'honoraires de l'entreprise AB2R pour un montant de 11 266 € HT.

**Partenariat Musée Crozatier** : Madame Laure JOURDAN informe le Conseil Municipal que l'Espace Culturel Européen a été contacté pour proposer un spectacle en lien avec le Musée Crozatier à un tarif préférentiel. Ce spectacle à destination des scolaires, interprété par la troupe l'Envolante, peut être subventionné si un partenariat est signé entre la commune et l'association Les Amis du Musée Crozatier. Dans le cadre de ce partenariat, la commune s'engage à verser la somme de 550 € à l'association, somme qui sera cependant ensuite déduite de la subvention accordée à l'Espace Culturel. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'un partenariat avec les Amis du Musée Crozatier.

**Demande d'acquisition du domaine public** : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande d'acquisition d'une partie du domaine public au lotissement les Condamines et présente le plan du projet. Le propriétaire de la parcelle cadastrée section AB numéro 403 souhaiterait pouvoir acquérir la partie du domaine public située derrière sa maison d'habitation (en orange sur le plan joint) afin de pouvoir constituer une unité de propriété. Après délibération, le conseil municipal approuve la vente de cette partie du domaine public nommée b sur le plan joint, d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup>, au propriétaire de la parcelle AB 403 au tarif de 10 €uros le m<sup>2</sup>. Cette parcelle faisait partie du domaine privé de la commune, cette vente ne requiert pas d'enquête publique. Il autorise aussi Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

**Demande d'acquisition du domaine public** : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande d'acquisition d'une partie du domaine public au lieu-dit de Meyzoux et présente le plan du projet. Le propriétaire des parcelles cadastrées section C numéros 327, 328, 1661 et 1663 souhaiterait pouvoir acquérir la partie du domaine public située devant sa maison d'habitation afin de pouvoir constituer une unité de propriété. Monsieur le Maire rappelle que le propriétaire de la maison voisine avait déjà acquis la partie de domaine public située devant sa demeure qui constituait autrefois un chemin rural passant devant les deux maisons. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de cette partie du domaine public d'une superficie d'environ 147 m<sup>2</sup>, au propriétaire de la parcelle C 327 au tarif de 10 € le m<sup>2</sup>. Cette vente sera soumise à la prochaine enquête publique pour le déclassement de cette partie du domaine public.

**Vente d'une partie du domaine public 19 place du Vallat** : Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération numéro 16/058 en date du 28 avril 2016 concernant la vente d'une partie du domaine public devant une habitation à la place du Vallat. Il présente ensuite un nouveau courrier émanant des propriétaires de la parcelle cadastrée section AB numéro 249 demandant une modification de la surface à acquérir. En effet, ces derniers ont constaté lors des derniers épisodes pluvieux que leur cave située sous le domaine public était à chaque fois inondée par des eaux provenant de la voirie. Afin de la protéger, ils souhaitent effectuer des aménagements en surface. Monsieur PANNEFIEU rappelle que ces ventes pourraient ponctuellement poser des problèmes de responsabilité. Monsieur le Maire indique pour sa part que de telles ventes ont déjà permis de régulariser de nombreuses situations et que la collectivité a déjà suffisamment d'espaces à entretenir. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de cette partie du domaine public d'une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup> au propriétaire de la parcelle AB 249 au tarif de 10 € le m<sup>2</sup> et soumet le dossier à l'enquête publique.

**Sécurisation du captage de Châteauneuf** : Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de la Préfecture de Haute-Loire indiquant que, dans le Département, plusieurs actes de malveillance se sont produits sur les ouvrages de distribution d'eau potable au cours de l'année 2017. Il est donc nécessaire de lancer une démarche préventive de sécurisation des installations de distribution en prenant en compte les aspects techniques, organisationnels et humains afin de limiter les effractions sur ces installations. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le lancement de travaux de renforcement et de sécurisation du captage de la source de Châteauneuf et autorise Mr le Maire à signer tous les documents y relatifs.

#### **Questions diverses :**

**Diagnostic eau potable** : Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic sur le réseau d'alimentation en eau potable est en cours de réalisation. Il a déjà permis de détecter trois fuites d'eau sur la commune, dont une au Pont de l'Estaing de 200m<sup>3</sup> par jour. Il ajoute que toutes ces fuites ont été réparées par le Service Technique.

**Sécurisation des locaux de la gendarmerie** : Monsieur Alain GALLAND informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le chef de la brigade de gendarmerie. Il indique qu'il sera nécessaire d'effectuer des travaux de sécurisation des locaux de la gendarmerie prochainement selon un protocole fourni.

**Compétence eau et assainissement** : son transfert peut être reporté à 2026 si une minorité de blocage fait valoir son droit de veto en 2020.

**Aménagement de la Place du couvent** : Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux remarques émises lors de la précédente réunion, le DCE a été modifié pour permettre de diminuer le coût des travaux. Il donne ensuite lecture d'un courrier de certains riverains de la Place du Couvent qui indiquent ne pas souhaiter que des places de stationnement soient aménagées sur la place lors des travaux à venir. Monsieur le Maire rappelle que ces places avaient volontairement été ajoutées, contre l'avis de l'Architecte, pour les riverains en question. Il est donc proposé d'organiser une rencontre entre les demandeurs et Mr Laporte, architecte en charge du projet, afin d'aborder cette question.

**Demande d'installation d'un pot de fleurs devant une habitation rue St Pierre** : Mr le Maire informe le conseil d'un courrier reçu de la part d'un habitant de la rue St Pierre pour l'installation d'un pot de fleurs devant son habitation afin d'empêcher le stationnement des véhicules. Considérant que la pose d'un élément de mobilier urbain pourrait porter préjudice à l'activité commerciale, dans un contexte déjà difficile, qu'aucun véhicule n'est resté stationné devant la maison en question au-delà du temps imparti, et que le demandeur dispose par ailleurs d'une seconde entrée donnant sur le parking de la Chirouse récemment aménagé, le conseil municipal décide unanimement de ne répondre favorablement à la demande.

**DETR Le Mont** : une subvention de 27 500 € a été obtenue au titre de la DETR pour le projet d'aménagement du village du Mont.

**Démolition rue des pénitents** : les travaux sont terminés. Il reste à aménager l'espace disponible.

**Réfection des travaux de voiries** : les travaux de voirie ont été effectués sur le secteur de Crouziols, du Coudert, de la Garenne, des Marteaux et de la rue Saint Jean.

**Ruisseau allant de la garenne à la Fuye jusqu'aux Marteaux** : Mr le Maire indique que l'aménagement du ruisseau allant de la Garenne, à la Fuye jusqu'aux Marteaux, sera à prévoir.

**Affaire Arfaoui rue des Pénitents** : Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune a gagné le procès qui l'opposait à Madame Arfaoui. Cette dernière a été condamnée à verser 800 € de dommages et intérêts.

**Plan de prévention des risques Mouvements de terrains (PPRmt)** : Mr le Maire rappelle au conseil qu'une étude d'aléas a été lancée il y a plusieurs mois par la DDT et le BRGM afin de mettre en place une nouvelle cartographie des risques liés aux mouvements de terrains sur la commune. Mr le Maire avait présenté lors de la précédente séance du conseil municipal le projet de Plan de Prévention des

Risques Mouvements de Terrain qui à terme sera opposable au Plan local d'Urbanisme Intercommunal. Après son étude, le conseil municipal décide d'émettre des réserves sur deux parcelles situées sur la Route du Pont de l'Estaing et à la Queuille. Monsieur le Maire rappelle que ce projet sera soumis à enquête publique et qu'à cette occasion, chaque propriétaire sera en droit d'apporter des remarques sur le classement des parcelles.

**Zone Artisanale La Passe** : suite au dépôt du permis d'aménager de la zone artisanale av du Puy, lieu-dit la Passe, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis défavorable au projet. Une nouvelle demande devra être déposée et des modifications devront être apportées.

#### **Dates diverses :**

- **Caravane des ânes** : des animations pour les scolaires sont prévues le vendredi 21 septembre, ainsi qu'un défilé et un départ des ânes vers Goudet samedi 22 septembre.
- **Foire agricole** : dimanche 23 septembre : concours équidés, ovins, bovins, animations, exposants, vide-grenier, repas...
- **Commission d'ouverture des plis pour l'aménagement de la place du Couvent** : 26 septembre.
- **Diagnostic eau potable** : réunion 4 octobre 16h30.

Prochain Conseil le jeudi 27 septembre 2018 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.